

ABBAYE SAINT-MARTIN DE MONDAYE



Grâce à votre aide, notre église abbatiale a commencé d'être restaurée en 2021. La phase 1 des travaux - qui concernait le chœur - est désormais terminée, et laisse augurer la splendeur que l'église va retrouver d'ici 2024 : les voûtes sont repeintes, les pierres sont nettoyées, les fresques ont retrouvé de la couleur. Les restaurateurs sont satisfaits : ils disent que la restauration des faux marbres a produit des résultats spectaculaires !



**OUI, je souhaite aider la communauté
des Prémontrés de Mondaye
avec l'aide de la Fondation des Monastères**

BULLETIN DE SOUTIEN - FORMULE A - DON EN LIGNE

SOUTIEN RÉGULIER

M. M^{me}

autorise à mettre en place un prélèvement SEPA, au profit de :

la Fondation des Monastères

- Un don mensuel : 15 € 25 € 30 € autre €
• Un don trimestriel : 25 € 50 € 100 € autre €
• Pendant : 1 an 2 ans 3 ans Période indéterminée
à partir de :

Mandat de prélèvement SEPA : En signant ce formulaire de mandat pour un prélèvement régulier, vous autorisez la Fondation des Monastères à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque continuera à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation des Monastères. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Identifiant créancier SEPA : FR05ZZ440203.

Nom, Prénom et Adresse du débiteur :

Courriel :

Créancier : **Fondation des Monastères - 14, rue Brunel - 75017 PARIS**

Compte à débiter :

Établissement IBAN BIC

Nom et Adresse postale de l'Établissement bancaire teneur du compte à débiter :

Date : Signature (obligatoire)

SOUTIEN PONCTUEL

Modalités de versement : Pour plus de rapidité dans le traitement de votre don ponctuel, nous vous invitons à privilégier le don en

ligne par carte bancaire ou virement sur le site de la Fondation des Monastères : <https://don.fondationdesmonasteres.org/soutenir>

* Puis cocher la case « Je préfère consacrer mon don à une communauté monastique », et dans le cadre de recherche taper « Mondaye travaux ».

* Si vous choisissez « virement », la Fondation vous enverra son RIB par mail.

En septembre 2022, l'échafaudage a été déplacé dans le transept, donnant ainsi le coup d'envoi de la phase 2 (2022-2023). Déjà, les restaurateurs s'activent, qui savent que la coupole va concentrer le plus gros de leurs efforts : elle est encore toute noire, elle va retrouver toute sa lumière dans quelques temps. **Cette phase 2 doit durer 10 mois. Le montant des travaux s'élève à 500 000€.** Les pouvoirs publics financent en partie ces travaux, mais la communauté s'acquitte d'une part considérable du budget. **Sans vous, nous ne pourrions pas réunir les fonds dont nous avons besoin pour continuer la restauration de notre église abbatiale. C'est pourquoi nous sollicitons de nouveau votre générosité,** en nous appuyant sur la Fondation des Monastères pour l'organisation de cette collecte.



Avec ces travaux, la communauté a pris ses quartiers dans la nef, que nous avons réaménagée à cette fin. **Vous pouvez compter sur notre prière au Seigneur.** Nous lui demandons de vous bénir.

DÉDUCTIBILITÉ DES DONNÉS À LA FONDATION DES MONASTÈRES

La Fondation des Monastères est reconnue d'utilité publique, ce qui lui permet de recevoir tous les dons et legs en franchise totale de droits de mutation et de faire bénéficier les donateurs d'avantages fiscaux. La Fondation a pour but d'apporter son concours charitable aux membres des collectivités religieuses de toutes confessions chrétiennes. www.fondationdesmonasteres.org

- Dons des particuliers : Impôt sur le revenu. Tout don fait à la Fondation des Monastères, pour aider les communautés en difficulté, permet au donateur, personne physique, de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si cette limite est dépassée, le donateur peut reporter l'excédent sur les cinq années suivantes, dans les mêmes conditions.
- 5 % de votre don sera versé au fonds de solidarité monastique.
- Impôt sur la fortune immobilière : Les personnes assujetties à l'IFI peuvent également imputer sur cet impôt les dons faits à la Fondation des Monastères, jusqu'à 50 000 euros, et bénéficier d'une réduction d'impôt de 75 %
- Dons des entreprises : IS - IBC : Ces dons donnent lieu à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire. Si cette limite est dépassée, l'entreprise peut imputer l'excédent sur les cinq exercices suivant, dans les mêmes conditions.



Merci de faire parvenir votre don à l'ordre de la « **FONDATION DES MONASTÈRES** » à l'adresse suivante :
Communauté des Prémontrés - Abbaye Saint-Martin - 14250 Juaye-Mondaye
 Tél. : 02 31 92 58 11 - E-mail : prieur@mondaye.com - www.mondaye.com

BULLETIN DE SOUTIEN - FORMULE B - DON PAR CHÈQUE

Vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Courriel :

Date : Signature :

- 1 - Libellez votre chèque à l'ordre de : **Fondation des Monastères**
5 % de votre don sera versé au fonds de solidarité monastique
- 2 - Précisez au dos du chèque : **Abbaye de Mondaye**
- 3 - Renvoyez le bulletin et votre don à :
Communauté des Prémontrés
F.14250 Juaye-Mondaye

ATTENTION : la date qui figurera sur le reçu fiscal (ou date de versement) sera la date de réception du don à la Fondation, quelle que soit la date mentionnée sur le chèque. Nous vous invitons à sécuriser la date de votre don en le faisant via le site de don en ligne www.fondationdesmonasteres.org

Je vous envoie un don de :

25 € 50 € 100 € 200 € 500 € Autre €

Les informations recueillies sont à l'usage exclusif de la Fondation des Monastères et le cas échéant de la communauté d'affectation, pour vous adresser votre reçu fiscal ou des informations personnalisées. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, en nous contactant : **Fondation des Monastères - 14, rue Brunel - 75017 Paris - fdm@fondationdesmonasteres.org**